

Communiqué de presse du 3 septembre 2024

L'EnDK fait avancer la neutralité climatique du parc immobilier: adoption de modules révisés du Modèle de prescriptions énergétiques

L'EnDK renforce son engagement pour un parc immobilier climatiquement neutre en Suisse: lors de son Assemblée plénière qui s'est tenue le 30 août à Thoune (BE), elle a adopté la révision des modules de prescriptions dans les domaines de la production propre de courant et de la production de chaleur et a lancé simultanément une consultation auprès d'experts pour réaliser une révision complète de l'ensemble de la réglementation. À l'avenir, non seulement les nouvelles constructions, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais également les bâtiments existants devront couvrir une partie des besoins en électricité des habitants lors de la rénovation de leur toiture. D'ici 2050 au plus tard, tous les bâtiments devront être chauffés sans émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles. La révision globale prévue doit permettre de mieux prendre en compte les nouveaux objectifs de politique énergétique et climatique décidés au niveau fédéral ainsi que l'état actuel de la technique.

Avec le Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC), les cantons s'engagent déjà activement en faveur d'un parc immobilier efficace sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement. En se basant sur l'actuel MoPEC 2014, tous les cantons ont adopté des lois révisées sur l'énergie. Plusieurs cantons ont déjà introduit des exigences plus strictes, notamment pour la production propre de courant et la production de chaleur. Les efforts des cantons dans le secteur du bâtiment sont efficaces, comme le confirment, entre autres, les statistiques sur le CO₂ publiées récemment.

En 2022 déjà, l'Assemblée plénière de l'EnDK a adopté la stratégie «[Politique du bâtiment 2050+](#)», qui définit les principes de la révision actuelle du MoPEC. Les prescriptions relatives à la production propre de courant dans les bâtiments à construire sont renforcées, sachant que celles-ci sont généralement couvertes par la pose d'une installation photovoltaïque. Désormais, la production propre de courant est également exigée lors de la rénovation de toitures. Les chauffages à combustibles fossiles ne peuvent plus être installés que dans des cas exceptionnels. À partir de 2050 au plus tard, les chauffages à énergie fossile restants devront en outre être entièrement alimentés par des combustibles renouvelables.

Au-delà de la production propre de courant et de la production de chaleur, la révision globale du MoPEC doit introduire des exigences notamment en matière d'efficacité énergétique globale pour les nouveaux bâtiments et d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques dans les bâtiments. Les projets discutés lors de l'Assemblée plénière devraient être définitivement adoptés l'année prochaine, après consultation des associations professionnelles et des organisations concernées.

Vous trouverez davantage d'informations sur le MoPEC, sur les prescriptions adoptées le 30 août en matière de production propre de courant et de production de chaleur ainsi que sur la révision globale prévue sur le site www.hubenergiebatiment.ch.

La conseillère d'État grisonne Dr Carmelia Maissen rejoint le comité de l'EnDK

L'EnDK a élu la conseillère d'État grisonne Carmelia Maissen à son comité et pourra profiter de sa vaste expérience. Depuis début 2023, elle dirige le Département des infrastructures, de l'énergie et de la mobilité du canton des Grisons, ce qui lui permet déjà d'être membre de l'EnDK. De plus, elle a récemment pris la présidence de la Conférence gouvernementale des cantons alpins. L'élection de Mme Maissen au comité de l'EnDK intervient après le départ du conseiller d'État glaronais Kaspar Becker. Ce dernier, ayant rejoint le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles à la suite de l'élection partielle au printemps, a démissionné de l'EnDK. En la personne de Carmelia Maissen, le comité de l'EnDK s'adjoint les services d'une politicienne

expérimentée qui s'engage en particulier pour les intérêts de la Suisse orientale et des régions de montagne.

Demandes de renseignements auprès de:

Conseiller d'État Roberto Schmidt, président d'EnDK

Tél.: 079 220 32 29

e-mail: roberto.schmidt@admin.vs.ch

Véronique Bittner-Priez, secrétaire générale de l'EnDK

Tél.: 031 320 30 08

e-mail: veronique.bittner@endk.ch

Lien vers les modules révisés « Production propre de courant » et « Production de chaleur »

https://hubenergiebatiment.ch/wp-content/uploads/sites/2/2024/09/MuKEn2025_f-2024-08-30_Teile-E-F.pdf

Liens vers la consultation auprès d'experts relative à la révision complète du MoPEC

https://hubenergiebatiment.ch/wp-content/uploads/sites/2/2024/09/MuKEn2025_f-2024-08-30.pdf

Hub énergie bâtiment



Comment rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique? Quelle quantité d'électricité les bâtiments devront-ils produire eux-mêmes à l'avenir? Quelles sont les exigences applicables aux nouveaux chauffages dans mon canton? Quels sont les fondements de la politique cantonale des bâtiments? Dans quelle direction les prescriptions cantonales vont-elles évoluer? Vous trouverez les réponses à ces questions et à bien d'autres sur www.hubenergiebatiment.ch.

L'EnDK – le centre de compétences en énergie des cantons

Centre de compétences en énergie commun des cantons, l'EnDK promeut et coordonne la collaboration entre cantons pour les questions énergétiques et défend les intérêts communs des cantons. La Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), qui traite des questions techniques spécifiques, est rattachée à l'EnDK. Celle-ci cherche à réduire les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans le parc immobilier actuel, couvrir les besoins restants à l'aide de rejets de chaleur et d'énergies renouvelables et suivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. Elle est actuellement présidée par le conseiller d'État valaisan Roberto Schmidt.